



DÉCISION N° DÉC-11/101-V/13

MÉTHODE POUR LA DÉTERMINATION DES DIGLYCÉRIDES ET TRIGLYCÉRIDES

LE CONSEIL DES MEMBRES DU CONSEIL OLÉICOLE INTERNATIONAL,

Vu la recommandation formulée par le Comité technique lors de sa treizième réunion, dans le cadre de la 100^e session du Conseil des Membres;

Considérant l'urgence de disposer d'une méthode d'utilité pour la détection de certains types d'adultérations ;

Considérant les travaux réalisés par les chimistes sur l'application des méthodes en cours d'examen ;

DÉCIDE

De recommander aux Membres l'application à titre provisoire de la méthode de C. Mariani : COI/T.20/Doc n° 32 - *Détermination de la teneur en diglycérides et triglycérides* dans l'attente d'une prise de position des chimistes sur les limites à établir pour les triglycérides.

Madrid (Espagne), le 29 novembre 2013.